



# OACI BULLETIN QUOTIDIEN

## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

Numéro 2  
25/9/19

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, contient un bref résumé des travaux de la veille.

Des informations d'intérêt général sont disponibles à l'adresse :

— [https://www.icao.int/Meetings/A40/Pages/FR/default\\_FR.aspx](https://www.icao.int/Meetings/A40/Pages/FR/default_FR.aspx)

### Horaire des séances : mercredi 25 septembre 2019

Première réunion du Comité exécutif, suivie immédiatement de la troisième séance plénière	9 heures	Salle de l'Assemblée salles de conférences 1 et 2, 4 <sup>e</sup> étage du centre de conférences
Deuxième réunion du Comité exécutif	14 heures	Salle de conférences 1 4 <sup>e</sup> étage du centre de conférences
Première réunion de la Commission juridique	14 heures	Salle de conférences 2 4 <sup>e</sup> étage du centre de conférences
Première réunion de la Commission économique	14 heures	Salle Roberto Kobeh (salle de conférences 3) 1 <sup>er</sup> étage du centre de conférences

### DOCUMENTATION DE L'ASSEMBLEE SOUS FORME ELECTRONIQUE

**Site web** : Tous les documents de l'Assemblée sont disponibles à l'adresse [www.icao.int/a40](https://www.icao.int/a40).

**Application ICAO A40** : Cette année, la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI s'invite sur votre téléphone mobile avec l'application ICAO A40. Outils de réseautage entre délégués, horaires, informations sur la session et bien plus seront littéralement à portée de main grâce à cette nouvelle ressource de connectivité entre les participants et d'information sur l'événement.

Consultez les affiches et les écrans dans la zone dédiée à l'événement pour obtenir des informations sur le téléchargement de l'application, notamment un QR code que vous pourrez scanner pour un téléchargement direct. N'hésitez pas à vous adresser au personnel sur place pour toute question ou difficulté.

*Vous trouverez les instructions de téléchargement de l'application à l'adresse :*  
<https://www.icao.int/Meetings/A40/Pages/mobile-app.aspx>

**Pour les publications de référence**, rendez-vous sur le portail à l'adresse <https://portal.icao.int/icao-net> et saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

## Les séances d'hier : mardi 24 septembre 2019

### Première séance plénière

Après la projection d'une vidéo hommage réalisée pour l'OACI par l'entreprise aéronautique chinoise novatrice eHang, mettant en scène plus de 3 000 drones effectuant une chorégraphie et mettant les pleins feux sur la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée et le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation à venir, M. Olumuyiwa Benard Aliu, Président du Conseil, en sa qualité de Président provisoire de l'Assemblée, a officiellement ouvert la session à la première séance plénière tenue à 11 heures le mardi 24 septembre 2019. L'Assemblée a eu l'honneur d'accueillir trois invités de marque qui ont prononcé des allocutions : M. François Legault, Premier ministre du Québec, Mme Valérie Plante, Mairesse de la ville de Montréal, et M. Michael Keenan, sous-Ministre des transports du Canada.

Rappelant que le Conseil de l'OACI a institué les Certificats du Président du Conseil à l'appui de l'initiative de l'Organisation *Aucun pays laissé de côté* (NCLB) afin de reconnaître, chaque année, des États de chaque région de l'OACI qui ont réalisé des progrès significatifs dans la résolution de leurs lacunes en matière de sécurité et de sûreté et dans l'amélioration de la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées (SARP) connexes de l'OACI, le Président du Conseil a remis les Certificats dans la catégorie « sécurité de l'aviation » aux 16 États ci-après, sélectionnés sur la base des résultats qu'ils ont obtenus en 2018 (par ordre alphabétique) : Azerbaïdjan, Bahreïn, Congo, Gabon, Géorgie, Ghana, Guatemala, Inde, Mauritanie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Qatar et Serbie.

Le Président du Conseil a également remis les premiers Certificats dans la catégorie « sûreté de l'aviation » aux 17 États ci-après, sélectionnés sur la base des résultats qu'ils ont obtenus en 2018 (par ordre alphabétique) : Bahreïn, Croatie, Géorgie, Ghana, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Maldives, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Ouganda, Qatar, République dominicaine, Rwanda, Trinité-et-Tobago et Turquie.

La Plénière a ensuite approuvé l'ordre du jour provisoire figurant dans la note A40-WP/1. Elle a alors institué le Comité de vérification des pouvoirs, le Comité exécutif et le Comité de coordination, ainsi que les Commissions technique, économique, juridique et administrative.

Le Président provisoire de l'Assemblée a invité les Délégations du Chili, de la Fédération de Russie, des Fidji, d'Iran (République islamique d') et du Nigéria à désigner un de leurs membres qui siégera au Comité de vérification des pouvoirs, lequel se réunira immédiatement après la première séance plénière. Le Comité de vérification des pouvoirs élira son propre Président et présentera un rapport verbal intérimaire à la deuxième séance plénière.

La Plénière a ensuite renvoyé les divers points de l'ordre du jour présentés dans la note A40-WP/1 au Comité exécutif et aux Commissions, comme suit : les points 10 à 26 ont été confiés au Comité exécutif, les points 27 à 30 à la Commission technique, les points 31 à 36 à la Commission économique, les points 37 à 40 à la Commission juridique et les points 41 à 52 à la Commission administrative.

Le Président provisoire a annoncé que les première et deuxième parties de l'élection du Conseil se tiendraient lors de la quatrième séance plénière, le samedi 28 septembre 2019 à 9 heures.

Les notifications de candidature doivent être soumises par écrit à la Secrétaire générale avant 12 h 15, le jeudi 26 septembre 2019. Les notifications de candidature pour la troisième partie de l'élection du Conseil, qui ne sont recevables qu'après les première et deuxième parties de l'élection, devront être soumises par écrit à la Secrétaire générale dans le délai de 48 heures à compter de la clôture de la séance du samedi 28 septembre 2019 et jusqu'à la même heure le lundi 30 septembre 2019. La troisième partie de l'élection du Conseil aura lieu lors de la séance plénière du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 14 heures. Comme recommandé par le Conseil dans la note A40-WP/2, le nombre maximal d'États membres qui seront représentés au Conseil a été établi comme suit : 1<sup>re</sup> partie – 11 États ; 2<sup>e</sup> partie – 12 États ; et 3<sup>e</sup> partie – 13 États.

## Deuxième séance plénière

À la deuxième séance plénière, le mardi 24 septembre 2019 à 15 heures, le Président du Comité de vérification des pouvoirs, M. Farhad Parvaresh (République islamique d'Iran), a présenté le rapport verbal intérimaire du Comité, qui était composé de membres provenant, outre la République islamique d'Iran, du Chili, de la Fédération de Russie, des Fidji et du Nigéria. Il a indiqué qu'au moment de la première réunion du Comité, des originaux des lettres de créance en bonne et due forme avaient été reçus de 164 États membres et que des délégués de 173 États membres s'étaient inscrits. Conformément à la règle 28 du Règlement intérieur permanent de l'Assemblée (Doc 7600), la majorité des États contractants étaient présents, ce qui constituait le quorum. En outre, des originaux de lettres de créance en bonne et due forme avaient été reçus de 43 délégations d'observateurs, sur 46 inscrites.

Le Comité de vérification des pouvoirs a prié instamment tous les États et organisations qui n'avaient pas encore présenté de lettres de créance en bonne et due forme de le faire dès que possible. Dans l'intervalle, en vertu de la règle 7 du Règlement intérieur permanent, il a recommandé que l'Assemblée leur permette de participer à ses délibérations. La Plénière a noté le rapport verbal intérimaire du Comité de vérification des pouvoirs et a approuvé ses recommandations. Tous les délégués qui n'avaient pas encore présenté de lettres de créance en bonne et due forme ont été invités à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Au titre du point 6 de l'ordre du jour, sur proposition de la Suède, appuyée par l'Inde et la République dominicaine, l'Assemblée a élu par acclamation M. Nari Williams-Singh (Jamaïque) Président de l'Assemblée.

Sur proposition des États-Unis, appuyée par la Colombie, les candidatures ci-après aux vice-présidences ont été approuvées par acclamation au titre du point 7 de l'ordre du jour :

Premier Vice-Président	S. E. M. Salman Sabah Al-Salem Al-Hamoud Al-Sabah (Koweït)
Deuxième Vice-Présidente	M <sup>me</sup> Poppy Khoza (Afrique du Sud)
Troisième Vice-Président	M. Levan Karanadze (Géorgie)
Quatrième Vice-Présidente	M <sup>me</sup> Soo Jeong (Crystal) Kim (République de Corée)

En outre, sur proposition du Nigéria, appuyée par la Jordanie, l'Assemblée a approuvé par acclamation les candidatures ci-après à la présidence des Commissions :

Commission technique	M. Simon Allotey (Ghana)
----------------------	--------------------------

Commission économique M. Marc Rioux (Canada)

Commission juridique M. Abdul Kadir Jailani (Indonésie)

Commission administrative M. Mark Rodmell (Royaume-Uni)

Le reste de la séance a été consacré au point 8 de l'ordre du jour et à des déclarations générales présentées par des délégations des pays suivants : Chine, Finlande, Mexique, Espagne, Qatar, Suède, Sénégal, France, Cameroun, Italie, Ukraine, Inde et Pérou. Une déclaration a également été faite par l'observateur de la Commission européenne.

Il a été souligné qu'un service d'interprétation en portugais était assuré pendant l'Assemblée, grâce à la générosité du Brésil.

---

## OACI – SKY TALKS

Les ateliers SKY TALKS ont lieu dans le foyer situé au 4<sup>e</sup> étage de la zone des ateliers (salle 4.15.72).

Pour la programmation détaillée des ateliers SKY TALKS organisés pendant la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée, veuillez consulter la page dédiée, à l'adresse :

<https://www.icao.int/A40-SkyTalks-schedule>

---

## Divers

### 1. Attribution des places

1.1 L'attribution des places aux séances plénières dépend du nombre d'États participants, de la taille de leurs délégations enregistrées et accréditées (au 31 août 2019, conformément à la lettre aux États SA A40/1 – 19/24) et de la capacité de la Salle de l'Assemblée.

### 2. Fonctionnement du Centre d'inscription et de dépôt des lettres de créance

2.1 Prière de noter que le Centre d'inscription et de dépôt des lettres de créance sera ouvert aujourd'hui de 8h30 à 17h.

### 3. Départ prématué des délégations

3.1 Le départ prématué d'une délégation complète devra être notifié par écrit à la Secrétaire générale. La notification écrite peut être déposée au stand de distribution des documents situé au 4<sup>e</sup> étage du Centre de conférences, en face des escalators.

#### **4. Enquête de satisfaction concernant les services d'interprétation**

4.1 L'OACI est résolument attachée au multilinguisme ; elle offre à tous les États membres la même chance de prendre part aux délibérations et de consulter les publications et les documents dans les six langues officielles de l'Organisation. Pour nous aider à améliorer nos services d'interprétation, nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis. Il suffit de consulter le lien suivant : [Enquête de satisfaction concernant les services d'interprétation](#) (en anglais), de répondre aux quelques questions et de cliquer sur le bouton d'envoi.

#### **5. Événement sur les traités**

5.1 Le premier événement OACI sur les traités a commencé le 24 septembre 2019. Les États ci-après ont déposé des instruments de ratification :

- La République du Congo, pour la Convention de Beijing (2010) ;
- La République gabonaise, pour la Convention et le Protocole de Beijing (2010), et pour les Protocoles portant amendement des articles 50 a) et 56 de la Convention de Chicago (2016) ;
- Le Burkina Faso, pour la Convention et le Protocole de Beijing (2010).

#### **6. Environnement sans fumée**

6.1 Il est permis de fumer dans certaines zones indiquées. Prière de suivre les panneaux.

— FIN —